



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E66626

VALABLE JUSQU'AU 31/01/2027

ÉDITÉ LE

11/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1971

Forme juridique : SAS

Capital : 500 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE PUY EN VELAY 1971B00044

Siret : 587 150 442 00040

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 82 00480

Assurance Responsabilité Travaux :

SMA SA J37121N - 1254000 / 002 165422

Assurance Responsabilité Civile :

SMA SA J37121N - 1254000 / 002 165422

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : PERETTI SAS (AGENCE)

RUE MARC SEGUIN
ZI
63600 AMBERT

Téléphone : 04 73 82 74 04

Fax : 04 73 82 92 81

Portable :

Site Internet :

E-mail : ninon.boyer@peretti.fr

Responsabilité légale :

SARL FK (481 530 137) / HORTEFEUX HUGHES PRÉSIDENT

Effectif moyen : 22

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	20/02/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	15/12/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	15/12/2022
8621 PROB	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	22/07/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Radiateurs électriques, dont régulation.	22/07/2025
o Ventilation mécanique	20/02/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.